

ACCORD ET AUTORISATION POUR L'UTILISATION DES OEUVRES ET DE L'IMAGE ET/OU DE LA VOIX D'UNE PERSONNE MAJEURE DANS LE CADRE DU CONCOURS « LES TROPHÉES NSI »

Cette autorisation est obligatoire pour soumettre un projet.

Ce document est à compléter et à signer par chaque membre de l'équipe MAJEUR. L'autorisation est à joindre au dossier de candidature avant le 27 mars 2026 à 20h (heure de Paris).

En cas de refus de cession des droits, il est nécessaire de joindre une autorisation complétée et signée (pages 1 et 3), mais de ne pas cocher les cases en page 2 (voire rayer cette page).

Les vidéos produites et les projets réalisés par les lauréats territoriaux et nationaux, dans le cadre des Trophées NSI, seront présentés publiquement sur le site officiel du concours : <https://trophees-nsi.fr/>. Ces projets constitueront également des ressources mobilisables par les partenaires et le corps enseignant pour valoriser la spécialité NSI pour les rentrées suivantes.

Le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'élève majeur autorise l'association Talents du numérique et ses partenaires¹ à utiliser les œuvres réalisées dans le cadre du concours « les Trophées NSI », ainsi que le droit d'utiliser l'image et/ou la voix de ce même élève majeur résultant de sa participation à cette action.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7).

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

demeurant : _____

Code postal : _____ Ville : _____

¹ le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, l'Opco Atlas, l'association des enseignantes et enseignants d'informatique de France (AEIF), l'association Femmes@numérique, la Société informatique de France (SIF), le Club informatique des grandes entreprises françaises (CIGREF), le syndicat professionnel NUMEUM, l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria), la Fondation Inria, le centre national de la recherche scientifique (CNRS), la Conférence des grandes écoles (CGE), la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) et tout autre partenaire qui pourrait rejoindre l'action.

Merci de cocher les cases :

- ☐ déclare être majeur (e) ou mineur (e) émancipé(e) (*rayez la mention inutile*), et reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels.
- ☐ reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, voire de mon nom.
- ☐ autorise Talents du numérique et ses partenaires précités à reproduire et publier ou exposer tout film, ou photographie, ou enregistrement sonore de ma voix, dans le cadre du concours « Les Trophées NSI », ou pour toute autre action de promotion du numérique et des sciences informatiques qui utilise ma voix et/ou mon image.

La présente autorisation s'applique pour les supports écrits, électroniques et audiovisuels, intégralement ou par extraits, et notamment selon les modes d'exploitation suivants :

- Documents de communication (brochures, affiches, bannières...);
- Sur internet : site internet, réseaux sociaux, plateforme d'hébergement de vidéos ([peertube](#) ou [youtube](#)).
- Édition numérique (CD-Rom, DVD, Blu-Ray, clé USB) ;
- Projections collectives ou expositions publiques (à vocation éducative) ;
- par l'intermédiaire de tout média (presse écrite, radio, télévision, internet) ;
- et plus généralement sur tout support de communication, permettant de valoriser les actions en faveur de la promotion du numérique et des sciences informatiques.

Talents du numérique et ses partenaires s'engagent, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image et/ou de la voix de l'élève majeur ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de ce dernier ;

Le concours « Les Trophées NSI » s'inscrivant dans la culture de l'ouverture, du partage et de la collaboration, les projets seront placés sous licence libre afin de pouvoir continuer à être améliorés et constituer une source d'inspiration pour les autres élèves. Le code du projet sera placé sous licence libre GPL v3+ (comme Linux) et le texte sous licence Creative Commons CC By-Sa (comme Wikipédia).

- ☐ autorise Talents du numérique et ses partenaires précités l'utilisation ou la diffusion de mes œuvres réalisées dans le cadre du concours « Les Trophées NSI » ou pour toute autre action de promotion du numérique et des sciences informatiques qui utilise mes travaux. Le droit d'exploitation de l'œuvre comprend le droit de reproduction, par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour et sur tous formats, les œuvres réalisées dans le cadre du concours,, ainsi que le droit de procéder à tout acte de reproduction aux fins de circulation de l'œuvre.

Dans le contexte défini, l'exploitation de mon image et/ou de ma voix, ainsi que les œuvres réalisées ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je déclare avoir lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

La présente autorisation est consentie pour une exploitation sur le territoire français, et pour une durée de cinq ans (5 ans) pour Talents du numérique, les partenaires précités et tout autre partenaire qui pourrait rejoindre le concours « Les Trophées NSI », à compter de la signature du présent contrat.

Fait à : _____

Le : _____ / _____ / _____

*Signature de l'élève majeur,
précédée de la mention "lu et approuvé - bon pour accord"*

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter l'organisation par courriel à : info@trophees-nsi.fr.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07.